



PEC SANTÉ ÉTUDIANTS

Dispositif d'aide à la prise en charge partielle
des cotisations « santé » pour les étudiants
Année étudiante 2021/2022

Pour tout adhérent ou ayant-droit d'un adhérent, étudiant :

- qui bénéficie d'une bourse relative à l'année étudiante 2021/2022
- ou dont le revenu fiscal mensuel ou celui du foyer parental n'excède pas 5 000 €

La Mutuelle des Douanes propose un **forfait annuel de 220 euros**.

Si vous êtes concerné par ce dispositif, retournez le coupon-réponse ci-dessous, accompagné :

- d'une copie de la carte d'étudiant
- d'un justificatif de la situation de boursier ou d'une copie du dernier avis d'imposition 2021 du foyer parental pour les non-boursiers
- d'une copie du certificat annuel de garanties MGEFI 2022
- d'un RIB/RIP

à l'adresse suivante :

Mutuelle des Douanes - Service de l'Action Solidaire
118/130 avenue Jean Jaurès
CS 40022
75942 PARIS CEDEX 19

*Versement
de l'aide
à la fin du second
semestre 2022*

COUPON-RÉPONSE « PEC SANTÉ ÉTUDIANTS ANNÉE 2021/2022 »

Nom : Prénom :

Numéro d'adhérent :

Adresse postale :

E-mail :

Tél. :

☐ Ayant-Droit

☐ Membre participant associé